



**Syndicat CGT des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS  
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES**

**CGT ANIMATEURS**

**BILAN DE LA CAMPAGNE D'ÉTÉ 2019**

La CGT Animateurs, comme chaque année, organise des tournées l'été afin de rencontrer les animateurs de manière à constater les situations locales ou globales des CLÉ.

D'année en année, les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des animateurs, tout grade confondu, ne cessent de se dégrader et, ceci de manière fortement accélérée cette année.

Cette récurrence est l'expression du désintérêt continu de la Ville de Paris pour les enfants, les agents et les métiers de l'animation.

En outre, deux événements importants, la pollution au plomb, suite à l'incendie de Notre-Dame, et la canicule, sont venus s'ajouter aux dysfonctionnements rencontrés habituellement.

À notre demande et suite aux deux faits d'une importance notable, Mme Bérénice DELPAL a reçu la CGT Animateurs.

#### **LA POLLUTION AU PLOMB**

La DASCO tente de nous expliquer qu'il n'y a aucun risque pour les enfants et le personnel en s'appuyant sur les communiqués de l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui rappelle les taux tolérés par les organismes humains.

Et pourtant, selon la scientifique Annie Thébaud-Mony indique qu'« il n'y a pas de seuil en dessous duquel le plomb serait inoffensif. Toute contamination est dangereuse, pour les enfants en particulier, mais aussi pour les adultes. Il suffit d'imaginer les enfants de 3 à 6 ans dans une classe ou une cour d'école. Leurs déplacements suscitent le ré-envol de poussières, qu'ils respirent alors, sans parler des moments où ils touchent le sol puis portent la main au visage, à la bouche ».

Les mesures préconisées par l'ARS et mises en place par la Ville de Paris sont largement insuffisantes. À la Ville de Paris, on parle de nettoyage humide et non de décontamination. Ce nettoyage est effectué par les agents de la Ville sans protections particulières.

Néanmoins, la Ville nous informe que tous les agents, qui le souhaitent, ont la possibilité de se rendre à la médecine préventive, pour une prise de sang, mais il n'y aura aucun suivi sur le long terme. Quel exemple de bonne conscience !

En outre, que fait-elle des principes de précaution et de sécurité ? "Il n'y a pas à s'inquiéter", nous répond-t-elle. Tout va bien, Mme la marquise, dans le meilleur des mondes !

La Ville de Paris a tenté de minimiser la catastrophe et à son habitude, fait l'autruche et nie son ampleur (surtout lorsqu'on apprend que le "nettoyage" du Parvis de Notre-Dame s'est révélé inefficace).

La Ville de Paris n'a mis en garde aucun de ses employés suite à l'incendie de Notre-Dame. Elle oublie une de ses missions, la protection préventive de ses agents.

La CGT invite tous les agents à remplir et signer les registres Hygiène et Sécurité disponibles normalement dans les loges.

A la CGT Animateurs, nous préférons, après la tentative intentionnelle de soustraire, à la connaissance d'autrui, les informations sur les conséquences d'un incendie de cette ampleur, nous interroger sur une véritable communication, ses modes et ses contenus, à établir en toute probité.

Cette molle réactivité traduit-elle le sentiment de sa puissance pour aller jusqu'au mensonge et porter un déni sur l'étendue réelle du problème ?

Les mises en garde et les consignes particulières données tardivement nous paraissent peu sérieuses. Cette manière de banaliser, de réduire l'importance de cette catastrophe nous paraît irresponsable.

### **Canicule**

Toujours égale à elle-même, face à cette situation, son manque de réactivité traduit, encore une fois, le désintérêt non seulement pour les salariés mais aussi pour la population. Ne parlons pas de celui, porté à l'animation et aux animateurs.

Nous avons constaté diverses aberrations, à la limite de l'absurdité, quant aux mesures prises dans la précipitation. Les prises de décisions tardives de la Dasco et des CASPE ne relèvent pas du bon sens.

### **Les Centres de loisir d'été**

La CGT Animateurs dresse un constat, peu élogieux, déplorable, de la situation des CLE.

Nous réitérons nos propos invariants portés d'année en année sur :

- les conditions d'accueil des enfants (les regroupements qui continuent à être intolérables, de 3 à 5 points d'accueil regroupés, le bruit, l'agitation des concentrations humaines, les insultes et agressions parentales subies par les équipes...)
- les dégradations des conditions de travail des équipes (le redéploiement des animateurs d'un centre à l'autre, les projets abandonnés, en raison de l'inefficience du dispositif des préinscriptions, les suppressions ou l'annulation des cars au dernier moment, les livraisons des pique-niques...)

- les dysfonctionnements rencontrés, occasionnés par une absence de préparation suffisante (l'installation tardive des espaces, le problème d'eau potable sur certains espaces), liée à la politique managériale de la Ville, totalement antagonique à la gestion d'un service public.

La période des centres de loisirs d'été un moment privilégié de vacances, de détente pour les enfants inscrits. C'est certainement oublié par notre employeur (230 enfants voire plus accueillis sur certains points d'accueil).

L'actuelle organisation des CLE impose et fait subir aux directeurs de CLE et aux équipes une pression croissante. En conséquence, cette situation nous paraît moralement insoutenable.

L'extraordinaire volonté de l'équipe à tout donner pour préserver une qualité d'accueil dans un climat de sérénité ne doit pas continuer à pallier aux manques d'engagement de la Ville dans l'organisation des centres.

L'équipe, dans sa globalité, est la colonne vertébrale du dispositif.

Comptant sur le dévouement des équipes, l'institution continue à se permettre d'atteindre la limite extrême d'une situation dégradante pour les personnels et les enfants.

Bien sûr, la Ville de Paris nous répondrait que nous n'avons pas encore touché le fond.

### **Hygiène**

Il n'existe toujours pas de réponse claire au sujet de l'hygiène corporelle des enfants de maternelle.

En cette période d'été, l'accueil des enfants venant des crèches aggrave le problème.

Le prétexte de maltraitance est invoqué pour culpabiliser les animateurs. La Ville entretient la confusion et, cela, au mépris de l'hygiène corporelle des enfants. La fiche de poste des animateurs dans le règlement de service n'impose pas le change des enfants.

### **Handicap**

A la veille d'un accueil massif d'enfants en situation de handicap dans les écoles, nous réaffirmons la nécessité de formations sérieuses. Nous renvoyons à notre déclaration liminaire lue au CHSCT DASCO du 23 mai 2019.

Les CLE n'échappent pas à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Dans certains points d'accueil, l'encadrement reste largement insuffisant.

### **Rentrée scolaire**

La CGT Animateurs s'interroge sur la fonction nouvellement « fabriquée » par la Dasco : celle d'un responsable éducatif ville suppléant de catégorie C.

Cette régression statutaire montre clairement que la Ville possède une vision très floue et toujours à court terme de ce que peut être une filière d'animation cohérente.

Nous comprenons parfaitement le malaise et l'exaspération grandissante des équipes, fatiguées des conditions de travail de plus en plus délétères, la Ville moins.

Nos propositions sur les nombreux points abordés ont toujours été très peu écoutées. Nous continuons à revendiquer l'application intégrale de la filière animation de la catégorie C à la catégorie A.

**Pour ce faire, nous revendiquons :**

- **Des cadres de l'animation de catégorie A à la Dasco**
- **Renforcement de l'autonomie des responsables éducatifs ville en leur donnant un champ d'action plus vaste (recrutement, comptabilité, orientation pédagogique et initiatives personnelles)**
- **L'ouverture immédiate de points d'accueil supplémentaires si la concentration d'enfants est trop importante**

Dans l'atmosphère actuelle d'une précarité généralisée, oserions-nous croire que La Ville, dans sa grande clairvoyance de gestion, puisse améliorer, consolider la filière, prendre enfin au sérieux l'Animation et placer l'enfant au centre de sa politique éducative.

**Pour nous contacter 01.44.52.11.36 ou 06.81.39.89.53**  
**Permanence tous les jeudis au 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS - (M° République)**  
**Site Internet : <http://animateurs-cgt.org>**  
**Facebook : *CGT Animateurs Ville de Paris***  
**Mail : [syndicat.cgt-animateurs@paris.fr](mailto:syndicat.cgt-animateurs@paris.fr)**

**BULLETIN D'ADHESION**

Nom.....Prénom.....SOI.....

École.....Statut.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics  
Parisiens ☒ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10<sup>ème</sup> - ☎ 01.44.52.77.05.